



Projet de mariage en cours aidez moi svp

Par **Ward**, le **11/12/2013** à **02:30**

Bonsoir. Je suis rentrée en France sans visa j'ai 25 ans j'ai un projet de mariage en cours mon futur époux français âgé de 21 ans. ce que je demande est ce qu'il me faut des preuves de vie commune et si y'a quelqu'un qui a déjà passé par cette situation qui peut me renseigner merci infiniment

Par **aguesseau**, le **11/12/2013** à **09:37**

bjr, vous pouvez vous marier en France en situation irrégulière mais cela ne vous donne pas droit automatiquement à un titre de séjour.

Par **Ward**, le **11/12/2013** à **12:06**

Merci de votre réponse donc ça veut dire je dépose ma demande de mariage sans aucun problème et dans n'importe quel département sur Paris sachant qu'on a pas de preuve de vie commune merci.

Par **aguesseau**, le **11/12/2013** à **14:33**

en France les futurs mariés n'ont pas besoin de preuve de vie commune pour se marier. Pour obtenir un titre de séjour conjoint de Français il existe des conditions en particulier

il faut être rentré sur le territoire français et s'y être maintenu de manière régulière ce qui n'est pas votre cas. je répète qu'un mariage ne donne pas droit automatiquement et immédiatement à un titre de séjour. ncdt

Par **Ward**, le **11/12/2013** à **22:19**

Cela veut dire je peut me marier en france sans aucun probleme mais pour un titre de sejour je suis obligée de retourner a mon pays le maroc pour un regroupement. Mais vous savez combien de temps prend Un regroupement depuis le maroc